

PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE À HUIS CLOS DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE LAVAL tenue le vendredi 28 avril 2023 à 13 h 33 en la salle du conseil de l'hôtel de ville, 3131, boulevard Saint-Martin Ouest, salle 120, Ville de Laval, à laquelle sont présents:

MM. Ray Khalil, vice-président du comité exécutif, et Nicholas Borne ainsi que Mme Christine Poirier, sous la présidence de M. Stéphane Boyer, maire et président du comité exécutif, formant quorum des membres du comité exécutif;

sont aussi présents:

M. Benoit Collette, directeur général;  
Me Valérie Tremblay, greffière.

**CE-20230428-1346**

RECOMMANDATION AU CONSEIL - NOMINATION -  
DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT DÉVELOPPEMENT ET  
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE - DIRECTION GÉNÉRALE

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil de nommer l'employé numéro 45463 au poste de directeur général adjoint développement et aménagement du territoire à la Direction générale, et ce, aux conditions apparaissant au présent sommaire décisionnel, aux recueils des conditions de travail et à la convention d'emploi;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville la convention d'emploi.

(SD-2023-2103)

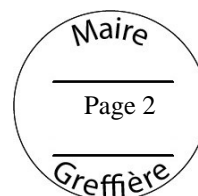
**CE-20230428-1347**

RECOMMANDATION AU CONSEIL - NOMINATION -  
DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT DÉVELOPPEMENT,  
MAINTIEN ET ENTRETIEN DES INFRASTRUCTURES -  
DIRECTION GÉNÉRALE

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil de nommer l'employé numéro 16540 au poste de directeur général adjoint développement, maintien et entretien des infrastructures à la Direction générale, et ce, aux conditions apparaissant au présent sommaire décisionnel, aux recueils des conditions de travail et à la convention d'emploi;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à



signer pour et au nom de la Ville la convention d'emploi.

(SD-2023-2104)

---

**CE-20230428-1348**

RECOMMANDATION AU CONSEIL - STRUCTURE  
ORGANISATIONNELLE - DIRECTION GÉNÉRALE

---

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'approuver les recommandations du Service des ressources humaines concernant la Direction générale, soit:

la création d'un poste en surplus de structure de directeur général adjoint développement, maintien et entretien des infrastructures et son abolition à la date effective de retraite de l'employé numéro 51630 ou au plus tard, le 7 juin 2023;

code budgétaire: 12101-130600-111110;

la réaffectation de l'employé numéro 51630 du poste permanent de directeur général adjoint développement, maintien et entretien des infrastructures (0001) au poste de directeur général adjoint développement, maintien et entretien des infrastructures en surplus de structure, et ce, aux mêmes salaire et conditions;

code budgétaire: 12101-130600-111110;

les réaménagements budgétaires découlant des recommandations précitées;

le remplacement de l'organigramme concerné.

(SD-2023-2134)

---

**CE-20230428-1349**

RECOMMANDATION AU CONSEIL - REMPLACEMENT -  
ÉCHELLE SALARIALE - DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT -  
DIRECTION GÉNÉRALE

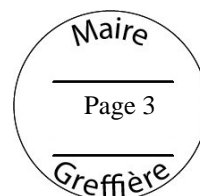
---

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil de remplacer les échelles salariales des postes de directeur général adjoint à la Direction générale par la nouvelle échelle salariale prévue au rapport du Service des ressources humaines joint au sommaire décisionnel.

(SD-2023-2161)

---



**CE-20230428-1350**

RECOMMANDATION AU CONSEIL - CONVENTION DE BAIL  
EN FAVEUR DE VILLE DE LAVAL

---

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'approuver la convention de bail à intervenir entre Ville de Laval et 9396-4179 Québec inc. concernant la location d'un local situé au 3105, place Louis-R.-Renaud, pour l'implantation de l'accélérateur Terrox, pour une période de 5 ans;

d'autoriser une dépense n'exédant pas un montant de 518 500 \$ pour les travaux d'améliorations locatives;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.

(CT:1741533)  
(SD-2023-1183)

---

**CE-20230428-1351**

RECOMMANDATION AU CONSEIL - ADOPTION -  
RÈGLEMENT L-13019

---

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'adopter le Règlement numéro L-13019 modifiant le Règlement L-6070 régissant la circulation et la sécurité routière sur les chemins publics.

(SD-2023-2014)

---

**CE-20230428-1352**

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT L-13019

---

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de demander à la greffière ou à la greffière adjointe d'inscrire à l'ordre du jour d'une prochaine séance du conseil, un avis de motion en vue de l'adoption d'un règlement portant le numéro L-13019 modifiant le Règlement L-6070 régissant la circulation et la sécurité routière sur les chemins publics.

(SD-2023-2014)

---

**CE-20230428-1353**

RECOMMANDATION AU CONSEIL - DÉPÔT - PROJET DE  
RÈGLEMENT L-13019



---

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

de recommander au conseil de prendre acte du projet de Règlement numéro L-13019 modifiant le Règlement L-6070 régissant la circulation et la sécurité routière sur les chemins publics.

(SD-2023-2014)

---

**CE-20230428-1354**

**RECOMMANDATION AU CONSEIL - APPROBATION - PLAN DE LOCALISATION - LIMITES DE VITESSE - CHEMINS PUBLICS**

---

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

de recommander au conseil d'approuver le plan de localisation 23-LO-069 préparé par le Service de l'ingénierie concernant la modification des limites de vitesse des chemins publics sous la responsabilité de la Ville de Laval.

(SD-2023-2014)

---

**CE-20230428-1355**

**REMPLACEMENT - RAPPORT DU MAIRE - FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2022**

---

ATTENDU QUE le 26 avril 2023, par sa résolution CE-20230426-1343, le comité exécutif recommandait au conseil de prendre acte du rapport du Maire sur les faits saillants du rapport financier 2022 par l'entremise du SD-2023-2027;

ATTENDU QUE la pièce jointe au SD-2023-2027 intitulée «Faits saillants du rapport financier 2022» contient une légende de tableau erronée;

ATTENDU QU'il y a lieu de remplacer la pièce jointe au SD-2023-2027 par la pièce jointe au SD-2023-2207 afin de corriger la situation;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

de remplacer la pièce jointe au SD-2023-2027 par la pièce jointe au sommaire décisionnel SD-2023-2207.

(SD-2023-2207)

---



---

À 13 h 58, tous les points ayant été considérés, M. Stéphane Boyer, maire et président du comité exécutif, déclare la séance close.

---

---

M. Stéphane Boyer, maire et  
président du comité exécutif

---

Me Valérie Tremblay, greffière